



Bouches-du-Rhône

À l'horizon 2030, plus de personnes âgées dépendantes, la plupart vivant à domicile

En 2015, dans les Bouches-du-Rhône, 59 900 personnes âgées de 75 ans ou plus sont dépendantes, soit une personne de cette classe d'âge sur trois. À l'horizon 2030, on atteindrait 77 000 personnes âgées dépendantes, sous les hypothèses de gains d'espérance de vie, avec et sans dépendance, retenues dans cette étude. Sept sur dix seraient modérément dépendantes, et huit sur dix résideraient à domicile. Sous ces hypothèses et en supposant des taux d'encadrement constants, l'accompagnement des personnes dépendantes âgées de 60 ans ou plus représenterait 28 600 emplois en équivalent temps plein à l'horizon 2030, soit 3 800 de plus qu'en 2015.

Anton Monsef, Carole Zampini (Insee)

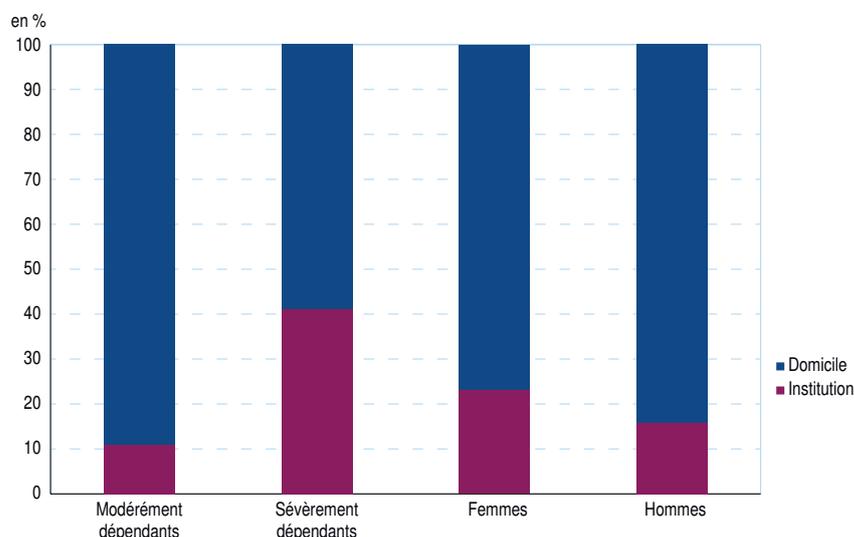
En 2015, dans les Bouches-du-Rhône, parmi les 187 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, 59 900 sont dépendantes (*définitions*), au sens où elles ont besoin d'aide pour accomplir certains actes essentiels de la vie quotidienne. Un senior de cette classe d'âge sur trois est concerné. Le taux de prévalence de la dépendance (*définitions*) est le plus fort des départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette valeur élevée pourrait provenir de maladies à l'origine de problèmes cognitifs ou physiques, plus fréquentes qu'ailleurs (*sources*).

Comme dans tous les départements de la région, les deux tiers des personnes âgées dépendantes de 75 ans ou plus le sont modérément. Les 20 200 autres sont sévèrement dépendantes. Les femmes sont surreprésentées, particulièrement parmi les sévèrement dépendantes.

Le taux de dépendance des femmes âgées de 75 ans ou plus est de 37 %, le plus élevé des départements de Provence-Alpes-Côte

1 En 2015, six personnes sévèrement dépendantes sur dix résident à domicile

Répartition des personnes âgées de 75 ans ou plus par degré de dépendance et par sexe selon le lieu de résidence



Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015

d'Azur. Les Bucco-Rhodaniennes de cette classe d'âge déclarent plus fréquemment être en mauvaise santé, avoir un problème de santé chronique ou se sentir limitées dans les activités quotidiennes (*sources*). Elles ont plus souvent occupé un emploi d'ouvrières ou d'employées, ou n'ont jamais travaillé. Les conditions de travail et la faiblesse relative des revenus de ces catégories socioprofessionnelles influent sur l'état de santé et peuvent en partie expliquer ce niveau de dépendance chez les femmes. Par contre, le taux de prévalence de la dépendance chez les hommes est dans la moyenne des départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur (24 %). Aussi, l'écart femmes-hommes est le plus fort des départements de la région.

Huit personnes dépendantes sur dix vivent à domicile

En 2015, dans les Bouches-du-Rhône, 80 % des personnes âgées dépendantes d'au moins 75 ans vivent à domicile, tandis que 12 700 sont hébergées en institution. Les personnes modérément dépendantes vivent très majoritairement à domicile (*figure 1*). L'accueil en établissement concerne davantage les personnes sévèrement dépendantes, en particulier lorsqu'elles approchent de la fin de vie.

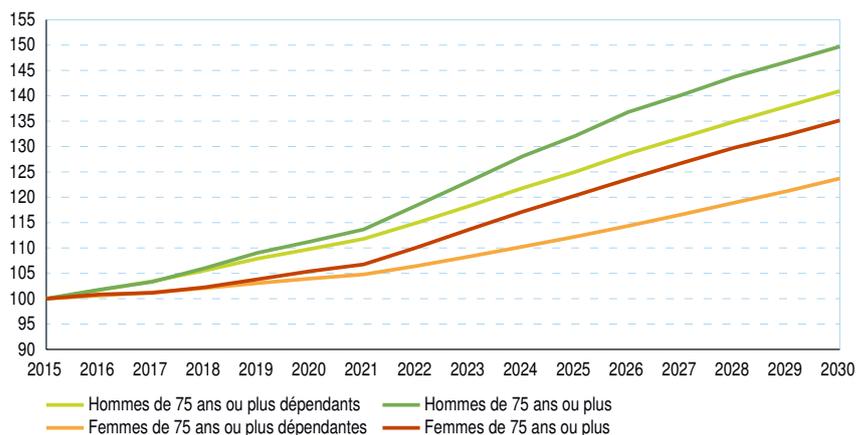
Les hommes dépendants résident plus souvent à domicile que les femmes. Ayant une espérance de vie plus courte et une conjointe souvent moins âgée, les hommes vivent plus fréquemment en couple jusqu'à un âge avancé, souvent jusqu'à la fin de leur vie. Leurs conjointes aidantes les accompagnent dans les gestes de la vie courante lorsqu'ils ont perdu une partie de leur autonomie. Pour les femmes, la dépendance survient souvent alors qu'elles vivent seules et se traduit plus fréquemment par une entrée en institution.

La dépendance progresserait moins vite que le vieillissement

Si les tendances démographiques récentes se maintenaient (*méthode*), les Bouches-du-Rhône compteraient 263 400 personnes âgées de 75 ans ou plus à l'horizon 2030, soit 41 % de plus qu'en 2015. Si les gains d'espérance de vie, avec et sans dépendance, se répartissaient de la même façon qu'aujourd'hui (*méthode*), la dépendance augmenterait de 29 % pour toucher 77 000 personnes de 75 ans ou plus. Dans les Bouches-du-Rhône, le nombre total de personnes de 75 ans ou plus progresserait donc sensiblement plus vite que la dépendance. Cette progression plus faible s'explique en bonne partie par la pyramide des âges. En effet, d'ici 2030 arriveront dans la tranche 75-84 ans les premières générations nombreuses du baby-boom, nées entre 1946 et 1955. En revanche, les

2 Une progression plus rapide du nombre d'hommes dépendants

Évolution du nombre de seniors âgés de 75 ans ou plus, dépendants ou non, selon le sexe (base 100 en 2015)



Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015 ; Insee, Omphale 2017

générations de plus de 85 ans, âge à partir duquel la dépendance apparaît généralement, sont peu nombreuses jusqu'en 2030. Après 2030, la dépendance augmenterait vivement, avec l'arrivée à 85 ans et plus des générations d'après-guerre.

À l'horizon 2030, la dépendance modérée augmenterait de 38 % tandis que la dépendance sévère croîtrait de 11 %. En conséquence, la proportion de personnes sévèrement dépendantes baisserait sensiblement.

Hausse rapide du nombre d'hommes dépendants

La croissance de la dépendance serait plus soutenue pour les hommes que pour les femmes (*figure 2*), et particulièrement pour la dépendance sévère. Le nombre d'hommes sévèrement dépendants progresserait deux fois plus vite que celui des femmes. Cela s'expliquerait par des gains d'espérance de vie plus élevés

pour les hommes, hypothèse conforme à la tendance actuelle. Néanmoins, d'ici 2030, la dépendance toucherait 10 200 femmes de plus et 6 900 hommes (*figure 3*).

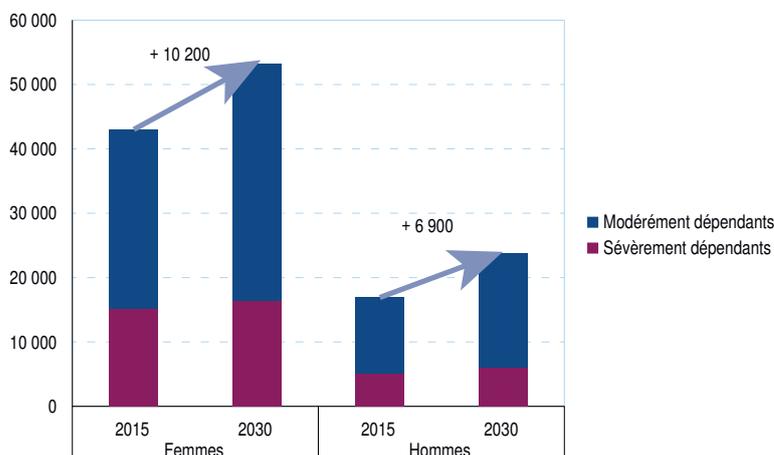
La baisse du taux de prévalence de la dépendance serait deux fois plus forte chez les femmes que chez les hommes. Aussi, l'écart femmes-hommes s'amenuiserait sur la période, de façon plus marquée que dans les autres départements de la région. Cet écart, ainsi que le taux de prévalence féminin, demeureraient toutefois plus élevés qu'ailleurs.

En institution, une dépendance majoritairement sévère

Conséquence de l'hypothèse du maintien constant de l'offre de places en institution à l'horizon 2030, le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus dépendantes hébergées en établissement se porterait à 13 900 personnes. Il augmenterait légèrement (+ 1 200 personnes par rapport à 2015), la quasi-totalité des

3 10 200 femmes dépendantes en plus en quinze ans

Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus en 2015 et à l'horizon 2030, selon le sexe et le degré de dépendance



Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015 ; Insee, Omphale 2017

places étant progressivement occupée par des personnes dépendantes de 75 ans ou plus, au détriment des personnes non dépendantes ou plus jeunes. La dépendance en institution augmenterait néanmoins trois fois moins vite qu'à domicile (+ 10 % contre + 34 %). En institution, la surreprésentation des femmes perdurerait, bien qu'en légère baisse.

Parmi l'effectif supplémentaire en institution, 800 personnes seraient sévèrement dépendantes. Les personnes sévèrement dépendantes constitueraient les deux tiers des effectifs résidant en établissement.

À domicile, le nombre de seniors âgés de 75 ans ou plus dépendants supplémentaires s'élèverait à 15 900. L'effectif supplémentaire se composerait essentiellement de personnes modérément dépendantes (figure 4), dont deux tiers de femmes.

3 800 emplois en équivalent temps plein supplémentaires, essentiellement à domicile

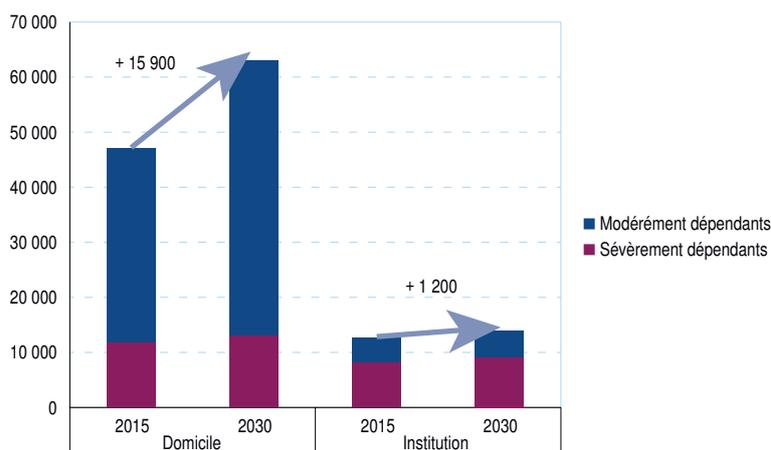
En 2015, dans les Bouches-du-Rhône, l'équivalent de 24 800 professionnels employés à temps plein (ETP) travaillent auprès des seniors dépendants, y compris ceux de moins de 75 ans. Parmi ces emplois, les professionnels intervenant à domicile représentent 14 800 ETP, soit un taux d'encadrement de 42 ETP pour 100 seniors recevant l'aide d'un professionnel. À domicile, les professionnels apportent souvent un soutien complémentaire à celui des aidants familiaux. En institution, l'équivalent de 10 000 professionnels travaillant à temps plein prennent soin des seniors dépendants qui y sont hébergés. Le taux d'encadrement y est très supérieur à celui des seniors vivant à domicile : 70 ETP pour 100 seniors dépendants.

Sous l'hypothèse de stabilité des taux d'encadrement (méthode), à l'horizon 2030, 28 600 ETP de professionnels seraient nécessaires pour l'accompagnement des personnes âgées dépendantes, soit une progression de 3 800 ETP par rapport à 2015. Cette hausse de l'emploi résulterait principalement du soutien aux seniors dépendants à domicile. Ainsi, 3 000 ETP supplémentaires seraient nécessaires à l'horizon 2030, dont 2 060 ETP d'aides à domicile (définitions) et 660 ETP d'infirmiers (figure 5). La plupart de ces emplois supplémentaires seraient destinés à l'accompagnement des seniors modérément dépendants.

En institution, la prise en charge des seniors dépendants nécessiterait 800 ETP supplémentaires à l'horizon 2030, dont 280 ETP d'aides-soignants et 110 ETP de professions médicales. La plupart de ces emplois supplémentaires seraient à destination des personnes âgées sévèrement dépendantes. ■

4 Une hausse portée par la dépendance modérée et le maintien à domicile

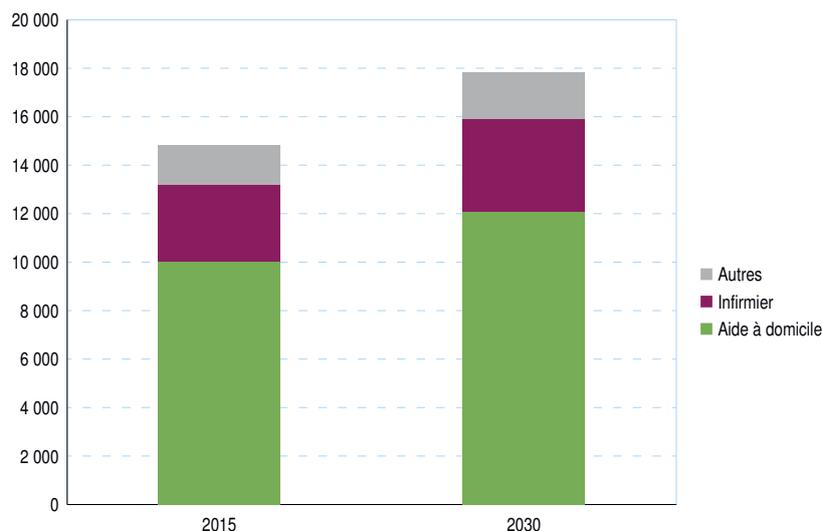
Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus dépendantes en 2015 et à l'horizon 2030, selon le degré de dépendance et le lieu de résidence



Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015 ; Insee, Omphale 2017

5 Une hausse des emplois portée par les aides à domicile

Nombre d'emplois en ETP pour la prise en charge des seniors dépendants résidant à domicile dans les Bouches-du-Rhône en 2015 et à l'horizon 2030, selon le type d'emploi



Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015 ; Insee, Omphale 2017

Les politiques publiques du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en direction des « personnes du bel âge »

Le schéma départemental en faveur des personnes du bel âge 2017-2022 pose des principes de cohérence de l'action publique et de dynamique partenariale avec les acteurs territoriaux. Grâce à cet outil, le Département des Bouches-du-Rhône développe un dispositif gérontologique territorial d'accompagnement des personnes âgées.

Ce schéma répond aux attentes des personnes désireuses de résider à domicile, en développant des services de téléassistance, en favorisant la qualité des services d'aide à domicile ou en luttant contre l'isolement social, y compris celui des aidants. Ainsi, les « Maisons du Bel Âge » ont été créées pour lutter contre cet isolement, favoriser le lien social et l'accompagnement de proximité. Elles seront au nombre de 50 sur le territoire départemental fin 2020.

Le Département répond aussi aux enjeux de la « transition domiciliaire » en soutenant le développement d'habitats alternatifs entre domicile et EHPAD, comme les résidences autonomie, adaptées à des personnes peu dépendantes. Depuis 2017, il a autorisé la création de 600 places supplémentaires dans ces résidences.

En amont de l'élaboration du futur schéma 2022-2027, l'étude conduite en partenariat entre le Conseil départemental et l'Insee présente un éclairage sur les évolutions démographiques des dix prochaines années, qui permettra d'adapter les stratégies départementales aux particularités du territoire et aux attentes des usagers.

Définitions

Une **personne âgée dépendante** est une personne âgée de 60 ans ou plus qui se trouve dans l'impossibilité d'effectuer totalement et correctement par elle-même certains actes de la vie courante dans leur environnement habituel, comme se laver, s'habiller, se déplacer ou sortir de leur logement. Cette étude se concentre sur les personnes âgées dépendantes de 75 ans ou plus. Le degré de dépendance est mesuré ici à l'aide de la grille Aggir (Autonomie gérontologique groupe iso-ressources). Cette grille répartit les personnes âgées en six groupes « GIR » (groupes iso-ressources), du plus dépendant (GIR 1) au moins dépendant (GIR 6). À domicile, sont considérées comme dépendantes les personnes classées en équivalent-GIR 1 à 4 à partir de leurs réponses à l'enquête Care. En établissement, il s'agit des personnes hébergées classées en GIR 1 à 4 par le médecin coordonnateur, ces informations étant recueillies dans l'enquête EHPA (*sources*).

La dépendance **modérée** correspond aux GIR 3 et 4 et la dépendance sévère aux GIR 1 et 2.

Prévalence de la dépendance : proportion d'individus d'une population donnée qui est en situation de dépendance.

Le **personnel d'un établissement** comprend les professions suivantes : les professions médicales dont les infirmiers et les médecins, les professions sociales dont les auxiliaires de vie sociale, les aides-soignants, les professions liées à l'encadrement, les agents de service et les autres professions comme les cuisiniers ou les électriciens.

Le **personnel intervenant à domicile** est réparti en trois professions : les infirmiers, les aides à domicile et les autres professionnels dont les médecins et les aides-soignants.

L'**aide à domicile** est une personne qui effectue des tâches telles le ménage, le linge, la préparation des repas, les courses et l'aide à la personne. Elle a reçu une formation ou non. Il faut la distinguer de la femme de ménage qui fait exclusivement des tâches ménagères.

Sources

Les données relatives aux personnes âgées dépendantes en 2015 et à leur prise en charge proviennent des **enquêtes de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques** (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé : enquête Vie quotidienne et santé (VQS) auprès des ménages de 2014, enquête Capacité, aides et ressources des seniors (Care) 2015 et l'enquête Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) auprès des institutions en 2015.

Les établissements pris en compte sont les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les résidences autonomie (anciennement dénommées « logements-foyers ») adossées à un EHPAD, les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) et les unités de soins de longue durée (USLD). Les personnes habitant dans une résidence autonomie non adossée à un EHPAD sont considérées comme résidant à domicile.

Des statistiques sur la prévalence départementale des différentes pathologies sont disponibles sur le site de l'Assurance maladie (ameli.fr, rubrique « Cartographie des pathologies »).

Méthode

La projection du nombre de personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030 repose sur le scénario central de projection de population du modèle **Omphale 2017**, qui reproduit les tendances observées sur le passé récent, notamment en termes d'évolution de la mortalité (évolution parallèle à la tendance nationale) et de migrations (quotients migratoires stables avec les autres territoires français, solde migratoire avec l'étranger de + 70 000 par an ventilé localement). Les données de 2015 proviennent de ce modèle. Elles diffèrent légèrement des résultats du recensement de la population de 2015.

S'y ajoutent des **hypothèses relatives à l'évolution de la dépendance**. La répartition des gains d'espérance de vie à 60 ans, avec et sans dépendance, observée en 2015 est maintenue constante jusqu'en 2030.

Pour la répartition des personnes dépendantes entre institution et domicile, il est fait l'hypothèse que le nombre de places en institution offertes à l'ensemble des seniors de 60 ans ou plus est maintenu stable entre 2015 et 2030 et que les places libérées sont affectées prioritairement aux personnes âgées sévèrement dépendantes.

La proportion de personnes âgées aidées par un professionnel à domicile est également maintenue constante.

Les projections sur l'emploi lié à la prise en charge de la dépendance à l'horizon 2030 sont obtenues en maintenant constants les taux d'encadrement (nombre d'ETP par senior dépendant) par type d'établissement, par niveau de dépendance (modérée, sévère) et par lieu de résidence (domicile, établissement).

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez
Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : novembre 2020
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee - Conseil départemental des
Bouches-du-Rhône 2020

Pour en savoir plus

- Delaunay I. et al., « Vieillesse de la population, perte d'autonomie et dépendance à l'horizon 2030 en Vaucluse », *Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 10, octobre 2019.
- Durieux S. « Perte d'autonomie des seniors à domicile : plus fréquente en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur*, n° 41, juin 2018.
- Chauvot N., Pougnaud J. « Un million de 75 ans ou plus en 2050 », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur*, n° 47, juin 2017.

